



Siège social chez le Cluster Maritime Français, 47 rue de Monceau, 75008 Paris, France

Président: Philippe BOSSÉ
Quai Georges Thierry
Bassin de plaisance
14150 OUISTREHAM
Téléphone : 02 31 82 60 78
Télécopie : 02 31 34 01 89
Messagerie : bossexmar@orange.fr

Secrétaire général: Raymond GAUVAIN
59, boulevard WILSON
44600 SAINT NAZAIRE
Téléphone : 06 52 53 76 60

Trésorier: Jean Marc GARÇON
39 rue Alexandre
76620 LE HAVRE
Téléphone : 06 10 03 92 42

Messagerie : secretairegeneral@upem.org

Messagerie : j.m.garcon@free.fr

Compte rendu

de

L'ASSEMBLEE GENERALE U P E M

qui s'est déroulée à PARIS
le 1er décembre 2016.

1. Ouverture de séance à 09 h 30,

- La séance est ouverte par le président.
- Un hommage est rendu au défunt Président d'Honneur, Frédéric BEAUGRAND, suivi d'une minute de silence. Le texte de cette intervention du président est joint en annexe 1 et sera posté sur le site web de l'union

2. Présentation des participants

- Les membres se présentent (19 auxquels se joindront 3 nouveaux adhérents et 8 procurations désignées), au nombre de 27.

Nom	Prénom	Nom	Prénom
ANDRIEUX	Jean	GENDRON	Jean-Yves
BEDEL	François	GUILLOU W	Benoit
BOSSÉ W	Philippe	LE SAUX	François
BOUYSSOU	Laurent	LECLERC	Jean-Marie
CARPENTIER	Xavier	ORSINI	Bruno
CHABRY	Jean	PAPELARD	Yves
de BOULOIS	Arnaud	PENVERN*	Patrick
DESMARAIS	Thierry	PILATE	Benoit
FAVREUL*	Bruno	ROUX W	Jérôme
de FOUCHIER*	Thibault	SAVOYE	Daniel
GARÇON W	Jean-Marc		
GAUVAIN W	Raymond		

* => Nouvel adhérent ayant rejoint l'AG dans la matinée.

W => Membres du bureau, le VP marchandises transportées, Jacques MALAGUTI était excusé.

3. Répartition des pouvoirs et Quorum.

- 19 membres sont présents et 8 membres sont représentés, soit officiellement 27 votants sur 61 membres à jour de leur cotisation. Le quorum des 2/3 (41 membres) de l'Assemblée Générale ordinaire n'est donc pas atteint.
- L'AGO est donc dissoute et une Assemblée Générale Extraordinaire est alors ouverte.

4. Candidatures + votes pour admission des nouveaux membres.

- Six candidats ayant leurs dossiers complets, postulent à l'admission en qualité de Membres et sont présentés par le Secrétaire Général et leurs parrains à l'assemblée, laquelle a voté.
- Cinq candidats sont admis en qualité de membres et un candidat n'est pas retenu.

Candidats retenus :

- Simon BONZOM Admis (Stagiaire jusqu'au 31 décembre 2018).
- Thibault de FOUCHIER Admis (Stagiaire jusqu'au 31 décembre 2018).
- Hubert REYMOND Admis (Stagiaire jusqu'au 31 décembre 2018).
- Bruno FAVREUL Admis (Stagiaire jusqu'au 31 décembre 2018).
- Patrick PENVERN Admis (Stagiaire jusqu'au 31 décembre 2018).

Candidat non retenu

- Alain ROUSSEAU de l'ECOTAIS Admission **ajournée**.

Le Président enverra un courrier notifiant la décision à Mr de l'ECOTAIS.

L'assemblée félicite les nouveaux membres auxquels une lettre de confirmation a depuis été adressée avec tous les détails utiles et le timbre professionnel de l'UPEM.

5. Approbation du Procès-Verbal Assemblée Générale 2015.

- L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2015.

6. Rapport du Président + Quitus.

Le président commence par évoquer le questionnaire qui a été soumis aux membres après l'AG 2015 dont il ressort 4 points majeurs. Pour rappel, ce questionnaire avait reçu 32 réponses (sur 61 membres) et pour ces quatre points il y avait eu à chaque fois plus de 20 réponses positives.

- Démarcher des confrères pour les encourager à l'adhésion à l'UPEM :
Le Président incite les membres à recruter afin de renforcer notre union.
- Organiser annuellement une séance de formation plus complète au besoin étalée sur deux jours :
Le Président fera une proposition qui sera débattue dans le cadre de la prochaine réunion de bureau.

- Favoriser la cession de cabinet au sein de l'UPEM :
Ce type d'action est de nature à favoriser la passation entre des stagiaires du DUEM et des anciens.
- Renforcer la protection juridique des membres :
L'AFCAN aurait une structure de cette nature.
Le Président fera une proposition qui sera présentée à l'Assemblée Générale 2017.

Déroulement actuel et évolutions du DUEM :

Le DUEM avait été créé en grande partie grâce aux efforts de l'UPEM et au dévouement continu et sans faille de notre regretté Président d'Honneur. L'intention est de poursuivre dans cette ligne, le Président ayant repris à son compte le pilotage du DUEM par l'UPEM.

Le DUEM actuel a débuté en septembre 2016 avec 12 stagiaires, et pour l'instant la partie académique est assumée par l'université et l'ENSM. Soixante heures de cours à partir de la session de mars 2017 sont à reprendre. Le Président informera des compétences recherchées et des dates de sessions. Il demande à des volontaires au sein de nos membres de se manifester.

- Les membres qui souhaitent participer à cette action peuvent se faire connaître individuellement auprès du président (SG en copie).

Par la suite, le prochain DUEM (2018) sera intégré à la formation professionnelle nationale. Des modules en anglais seront ajoutés (a priori six heures). Il y aura une partie validation de l'expérience et cette partie pourra intéresser les membres UPEM qui n'ont pas suivi cette formation et qui souhaiteraient s'en rapprocher plus aisément.

Il est aussi question de créer un stage en cabinet d'expertise maritime au profit des stagiaires avec rédaction d'un mémoire spécifique sur le déroulement effectif de ce stage. Cela donnera lieu à la rédaction d'une convention de stage pour bien formaliser la relation du stagiaire avec le membre concerné.

- Les membres qui souhaitent et/ou /peuvent accueillir un stagiaire sont invités à se faire connaître individuellement auprès du président (SG en copie).
- Cette nouvelle forme du DUEM est pour septembre 2018.

Certifications (EEA CNPP, marchandises transportées, autres ...) :

Le Président et François LESAUX sont nos deux membres examinateurs actuels pour la partie EEA/CNPP. Cette année ont été reçus 1 candidat sur 5 à l'écrit, et 3 candidats sur 5 à l'oral.

A l'avenir le Président souhaite que le module du DUEM soit calqué sur le module plaisance EEA/CNPP.

Pour la partie concernant les marchandises transportées, ce qui est actuellement organisé est très orienté sur le terrestre et non vers le maritime. Il y a des difficultés à attendre pour rapprocher les deux types de transport. Le Président souhaite demander au CESAM de solliciter l'UPEM, et le Vice-Président Marchandises transportées sera associé à cette démarche.

- Les membres qui souhaitent se présenter à cet examen peuvent solliciter le Président qui s'engage à leur apporter un soutien dans la préparation.

Parrainage d'un étudiant lors des Assises de la Mer à La Rochelle :

Chaque année à l'occasion des Assises de l'Economie de la Mer, organisées conjointement par le Cluster Maritime Français et le journal Le Marin, la participation de jeunes étudiants afin de les sensibiliser au monde maritime est assumée par des sponsors. Le parrainage d'un étudiant permettrait de participer à la partie qui leur est consacrée dans le cadre des Assises et d'y intervenir pour leur donner un témoignage de l'action des experts maritimes. Les membres participants aux Assises de leur propre initiative pourront assumer cette tâche en lien avec le Président et le Secrétaire Général. Afin d'augmenter la visibilité de l'UPEM, il est proposé de financer le parrainage d'un étudiant à partir des assises de 2017 qui auront lieu au Havre.

- L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette initiative pour 2017 et mandate le Secrétaire Général pour l'organiser et communiquer ensuite au cours de l'AG les résultats observés.

Relations avec les autres associations d'experts maritimes :

Un « bench-marking » des différentes associations d'experts maritimes européennes et françaises avait été réalisés dans le BdC numéro 2 de 2016. Il est repris et mis à jour en annexe 2.

Le débat sur ce sujet a eu lieu à de nombreuses reprises par le passé. Le Président propose de se focaliser sur ce qui peut être réalisé en commun, notamment la formation. A ce sujet un rapprochement serait possible avec la CNEJMP et/ou la CNEMP.

- Le président et le Vice-Président Plaisance sont chargés de faire une proposition en ce sens, laquelle sera débattue lors de la prochaine réunion du bureau.

Maintien de la proximité avec la FIN :

En début d'année, un courrier informant des modifications du bureau avait été envoyé à la FIN. L'adhésion de l'UPEM à la Fédération des Industries Nautiques et le paiement annuel de notre cotisation sont confirmés. Les codes d'accès au site web sont donnés régulièrement par le Secrétaire Général dans les BdC. Ce site contient beaucoup d'information tenue régulièrement à jour, et qu'il est possible de consulter et/ou télécharger en se connectant comme adhérent avec les codes qu'il convient de ne pas diffuser hors de l'UPEM. Les représentants de l'UPEM vis-à-vis de la FIN sont le Président et le Vice-Président Plaisance.

Intérêt pour le site <http://www.legisplaisance.fr/> :

Ce site est une plateforme maritime et juridique de mise en relation. Il présente un intérêt pour tous ceux d'entre nous qui sont des professionnels de la plaisance, mais aussi au-delà pour ceux qui sont experts de justice (Cour d'Appel ou Cour Administrative d'Appel).

Pour accéder aux documents et aux forums, il faut être membre. Compte tenu du faible coût annuel (100 €) et des apports potentiels, il est utile de faire un essai d'adhésion.

- L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'adhésion à ce site web pour deux ans d'essai et mandate le Secrétaire Général pour y adhérer, et communiquer ensuite aux membres les codes d'accès.

Poursuivre le BdC :

Les membres présents confirment leur intérêt pour le BdC, mais le test fait par le Secrétaire Général montre le faible retour qu'il reçoit, ainsi que le peu de contributions de membres de l'UPEM.

- L'Assemblée Générale demande au Secrétaire Général de poursuivre l'effort de rédaction du BdC au rythme qui sera possible, et encourage les membres à contribuer au bulletin.

Participation dans des articles de presse :

Aucune forme de financement n'est prévue par l'UPEM pour ce genre d'activité.

- L'Assemblée Générale encourage les membres qui le peuvent à produire des articles à publier sur des forums ou dans la presse, et à y faire référence à leur adhésion à l'UPEM.

Participation de l'UPEM à NAVEXPO :

Le salon aura lieu du 10 au 12 mai 2017 à Lorient. C'est le seul salon où sont présentés des navires à flot de toutes catégories. Il est utile que l'UPEM y soit présente. Le coût de cette activité doit rester raisonnable (< 2 000€). Des membres qui s'y inscrivent à titre personnel pourraient y représenter l'UPEM sous une forme à déterminer.

- L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la participation de manière formelle à ce salon. Le Secrétaire Général est mandaté pour faire une proposition qui sera débattue lors de la prochaine réunion du bureau, puis sera communiquée aux membres les conditions de cette participation.

Sonder les membres pour voir si l'année prochaine il serait envisageable de déplacer l'AG, par exemple dans un grand port.

- Le Président fera une proposition de 1 à 3 lieux possibles de tenue de l'Assemblée Générale et de la formation associée en 2017.

7. Quitus du rapport annuel du président

- L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport 2016 du Président.

8. Interruption pour l'accueil des nouveaux membres à l'AG et nouveau tour de table

- Thibault de FOUCHIER
- Bruno FAVREUL
- Patrick PENVERN

9. Rapport du Trésorier + Quitus

Le trésorier rappelle que l'année comptable de l'UPEM s'étend du 1er octobre N-1 au 30 septembre N.

Le bilan comptable présenté lors de l'AG correspond donc à la situation des comptes au 30 septembre 2016.

Désignation	2016	N-1	N-2
Trésorerie	20 166.93 €	24 622.95 €	22 153.83 €
Dépenses	16 537.67 €	8 155.39 €	8 687.47 €
Recettes	12 081.65 €	10 624.52 €	11 889.57 €
Bilan	- 4 456.02 €	2 469.13 €	3 202.10 €

Pour rappel, et conformément aux décisions prises lors de l'AG 2015, la cotisation annuelle, actuellement de 180 €, sera portée à 200 € à partir de l'appel de cotisation 2017-18.

- L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport du Trésorier.

9. Site Internet

Le Secrétaire Général présente les dernières évolutions du site web de l'UPEM et à l'aide d'une projection vidéo en direct, il détaille les possibilités de connexion et de consultation. Une carte vient d'être ajoutée et soulève un débat sur l'intérêt d'y associer la localisation des experts et/ou leurs capacités territoriales d'intervention.

Des demandes d'évolutions de contenus et des facilités sont présentées par les membres présents.

Les membres qui rencontrent des difficultés peuvent solliciter le SG par email pour résoudre des difficultés de connexions.

- L'Assemblée Générale mandate le Secrétaire Général pour poursuivre l'amélioration du fonctionnement du site web et communiquer aux membres les conditions de leur participation sur la partie blog.

10. CUSH

François LESAUX informe que le CUSH a été dissout au cours de l'année 2016 par mesure d'économie budgétaire. Le rapport entre ce qu'il apportait et le coût d'organisation annuelle de ses réunions a été jugé négatif par le conseil d'administration du SHOM.

11. Intervention et débat sur l'IMCA & le MCA britannique

Le Secrétaire Général évoque le rôle de l'IMCA et l'importance pour les professionnels de l'industrie Offshore, notamment concernant les procédures mises en place par cet organisme. La formation DUEM contient dans le module Offshore une partie sur ce sujet.

Par contre, détailler les particularités du MCA britannique par rapport à celles de l'administration maritime française n'apporte pas de plus-value dans le cadre du DUEM.

12. Commission Marine du Conseil Supérieur Météorologie Maritime

Les délégués UPEM sont Yves PAPELARD et Philippe KERRAULT. Le Président rappelle l'importance de participer à ces réunions pour la représentation de l'UPEM. La prochaine réunion a été reportée à janvier, date à déterminer.

13. Relations avec les assureurs

A l'initiative du Président, une intervention de certains membres auprès des gestionnaires d'assureurs pourrait être envisagée.

Cette activité pourrait permettre de renforcer la notoriété de l'UPEM et de satisfaire un besoin de formation des compagnies d'assurance dont les gestionnaires sont parfois trop éloignés des préoccupations des experts maritimes.

Toutefois, il faut que cette activité soit menée au nom de l'UPEM et non pas de manière individuelle par des membres, sans préjuger des besoins propres de membres qui exercent déjà ce type d'activité.

- Les membres qui souhaitent poursuivre cette action peuvent se faire connaître individuellement auprès du Président.

14. Poursuite de l'édition de la plaquette

La plaquette de présentation des membres, qui a été relancée en 2016 par le Secrétaire Général, consécutivement à l'initiative de Frédéric BEAUGRAND, est appréciée. Elle existe désormais en versions, anglaise et française. Les membres qui la reçoivent en format PDF peuvent l'imprimer individuellement et la plier en trois pour en faire un prospectus distribuable simplement et/ou à insérer dans un courrier ou un courriel. Elle sera mise à jour d'ici la fin de l'année 2016 pour y intégrer les nouveaux membres.

15. FEMAS

Gil GAGNE a assisté à l'AG 2016 de la FEMAS et le Secrétaire Général a assisté à l'EXCON du mois de novembre.

Le Président de la FEMAS va créer un groupe ad-hoc afin d'aboutir dans la détermination des critères d'identification des experts. Le SG sera le délégué pour ce groupe. Les frais de participation au groupe ad-hoc, qui s'ajoutent aux activités habituelles, seront pris en charge par la FEMAS.

Les frais de participation à l'AG et à l'EXCON annuels restent à charge UPEM. Le Président désignera ponctuellement le représentant UPEM.

La liste des experts UPEM (y compris les nouveaux adhérents) sur le site web de la FEMAS a été mise à jour. Nous y figurons indistinctement avec ceux du CEEMF car cette liste est commune, nos deux associations étant à part égale membres de FEMAS. Vous pouvez y accéder avec le lien ci-dessous :

<http://www.femas.info/registered-surveyors-list.php?country=75>

Les membres qui souhaitent modifier leur fiche sont invités à faire leur demande par email auprès du SG.

15. Renouvellement RC PRO – Proposition du courtier Sea Secure

Une intervention de Madame Marine ESVELIN de SEASECURE a été organisée le lendemain de l'AG dans le cadre de la séquence de formation annuelle au profit des membres intéressés. Il en a été rendu compte à l'ensemble des membres de l'Union par un courriel du Secrétaire Général le 3 décembre 2016. Il s'agit d'une proposition en « back to back » avec le courtier et l'UPEM n'est que facilitateur.

15. Formations proposées par l'ENSM

Trois nouvelles formations sont proposées par l'ENSM :

- À Nantes : Ecogestion du navire (EGN), et déploiement et maintenance des systèmes offshore (DMO).
- Au Havre (Risques OPS).

L'intérêt des membres pour ces nouveaux développements est manifeste. L'Assemblée Générale préconise que des intervenants UPEM à titre gratuit soient proposés à l'ENSM.

- Les membres qui souhaitent participer à cette action (à Nantes et au Havre) sont invités à se manifester auprès du Président (copie SG).

16. Lieu et date de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- La date et le lieu seront fixés par le Bureau au cours de sa réunion en milieu d'année. Il est probable que l'AG 2017 sera organisée dans un grand port et que la séance de formation traditionnellement associée soit étendue en profitant de la synergie avec le lieu de l'AG.

Philippe BOSSE
Président UPEM

Raymond GAUVAIN
Secrétaire Général UPEM

Visa Acquis



Annexe 1 : Hommage du Président au défunt Président d'Honneur, Frédéric BEAUGRAND

Cher Amis,

Je vous remercie tous d'être présents aujourd'hui pour notre Assemblée Générale.

Cette réunion a un caractère particulier et le soutien que vous nous apportez en étant présents aujourd'hui me fait chaud au cœur.

Cette fin d'année 2016 est très triste pour l'Union Professionnelle car nous avons perdu un président qui aura marqué la vie de l'union par son implication très soutenue et par le développement de l'Union qu'il a conduit durant ses années de présidence.

Je pense que nous nous sentons tous orphelins de FREDERIC d'autant plus qu'il avait prévu en tant que Président d'Honneur de continuer à participer aux réunions de bureau afin de nous mettre au mieux au courant du fonctionnement et du développement de l'Union Professionnelle.

Frédéric fut un grand président de l'Union Professionnelle car il a permis une reconnaissance de l'union tant auprès des autres professionnels de l'expertise maritime que de tous nos mandants dont principalement les Assureurs et Courtiers.

C'est lui aussi qui le premier a mis en place et soutenu la formation diplômante d'expert maritime auprès de l'Université du HAVRE.

Il faut savoir que cette formation est de grande qualité et qu'elle est la seule formation universitaire validant un bloc de connaissances nécessaire à la pratique de l'expertise maritime.

Il est important de préciser qu'il a donné beaucoup de son temps pour le bon déroulement de cette formation qui est extrêmement appréciée des participants, de la profession et de l'université.

Je ne vous cache pas que pour moi réussir à mettre en place une formation de cette qualité est un exploit quand on connaît bien le monde très individualiste de l'expertise en FRANCE.

Sur le plan professionnel pour l'avoir rencontré à plusieurs reprises sur diverses expertises durant sa longue carrière, j'appréciais personnellement son grand professionnalisme et son sens de la synthèse.

Sur le plan humain bien que nous n'étions pas très proches car nos rencontres ont toujours été relativement épisodiques, j'ai toujours apprécié son sens du respect de l'autre et sa bienveillance qu'il nous a toujours apporté lors de sa présidence de l'Union et qu'il m'a apporté plus particulièrement lors de ce début de présidence.

Je résumerai donc en disant que nous avons perdu un grand président de l'Union, un très bon professionnel et un ami très cher.

Les circonstances de son décès n'ont pas permis à l'Union Professionnelle d'y participer en tant que telle mais nous avons été représentés par Jean-Marc.

J'ai complété cette démarche par l'envoi d'un courrier à son épouse reprenant en annexe l'ensemble des courriers de soutien que vous avez rédigés.

En la mémoire de Frédéric, je vous propose donc de vous recueillir par une minute de silence.

Philippe BOSSÉ

Président de l'UPEM

Annexe 2 : Benchmarking des associations d'experts maritimes

Vous êtes-vous demandé quelles associations d'experts maritimes existent ?

En fait il existe plusieurs associations d'experts maritimes auxquelles adhèrent des français, dont les plus significatives, identifiées en Grande Bretagne et en Europe, sont détaillées ci-après.

EEEI – Institut Européen de l'expertise et de l'expert :

Il a été créée en 2006, et permet de rassembler des chercheurs et des praticiens qui prennent part au mouvement de modernisation du droit et de la justice. Son siège est en France, au 5, rue Carnot - 78000 VERSAILLES - France - Tel : +33(0)1 41 49 07 60 - Fax : +33(0)1 41 49 02 89. Pour toute correspondance : EEEI Jean-Raymond LEMAIRE, 92 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

<http://www.experts-institute.eu/-Organisation,5-.html>

L'Institut offre à l'ensemble des acteurs concernés :

- Un lieu de réflexion sur le devenir de l'Expertise judiciaire en Europe et la nécessaire harmonisation des pratiques ;
- Le programme de travail et les comptes rendus des travaux de l'Institut ;
- Un centre de réflexion et de recherche interdisciplinaire et multinational sur les nombreux aspects de l'Expertise ;
- La constitution d'un fonds documentaire européen sur l'expertise ;
- Un pôle d'excellence pour une réflexion sur la formation, complète le dispositif existant par des apports de haut niveau.

On constate ici qu'il s'adresse à des experts de toutes compétences et n'est pas du tout spécialisé dans l'expertise maritime.

FEMAS :

La FEMAS est la "Federation of Maritime Associations », dont l'UPEM est membre fondateur. Elle existe depuis 1989. Elle permet d'identifier les 393 membres (European ship surveyors and marine consultants) sur une liste tenue à jour sur le site web, dont pour les experts français, 62 de l'UPEM et 55 du CEEMF.

<http://www.femas.org/index.php>

CEEMF :

Le Collège Européen des Experts Maritimes et Fluviaux, fondé en 1969 regroupe des techniciens de chacune des disciplines du vaste domaine maritime et fluvial, dans un esprit d'indépendance, de compétence, et d'objectivité.

55 membres sur liste de leur site web.

www.expert-marine.eu/

CEF :

La Chambre des Experts Fluviaux (désignée sous l'acronyme CEF), immatriculée sous le n°19617, depuis le 26 décembre 2000 au répertoire départemental de la Mairie de Paris, est un syndicat professionnel exerçant la profession d'expert en bateau de navigation intérieure, en application des Titre V du Livre VI du Code de Commerce et du livre IV du Code du Travail.

La Chambre regroupe la plupart des Experts professionnels hier agréés par le Ministère chargé des Transports, devenus depuis la réforme des titres de navigation, prévue au décret du 2 août 2007 et à l'arrêté du 21 décembre 2007, Organisme de Contrôle (Art. 4221-17.2° du Code des Transports).

La CEF est une entité reconnue et consultative auprès des pouvoirs publics.

28 membres sur liste de leur site web.

<http://www.chambre-experts-fluviaux.fr/>

FIEM :

La Fédération Internationale des Experts et Conseils Maritimes, fondée en 1983 regroupe des experts et conseils maritimes professionnels.

41 membres sur liste de leur site web.

<http://www.expert-conseil-maritime.com/>

La FIEM a récemment déposé un dossier auprès de la FEMAS pour en devenir membre adhérent. Le Bureau de l'UPEM sera amené à se prononcer sur cette demande.

IIMS:

The International Institute of Marine Surveying is an independent, non-political organisation promoting the professionalism, recognition and training of marine surveyors worldwide.

37 membres sur identifiés sur la liste du site web.

<http://iims.org.uk/>

AFEXMAR.

L'association AFEXMAR (Association Française des Experts Maritimes) a été fondée comme telle en 1992. Basée d'abord à ST NAZAIRE et à présent au HAVRE, elle affiche une compétence pour toutes les missions de conseil concernant l'activité du transport maritime.

17 membres sur liste du site web.

<http://www.afexmar.fr/>

CNEMP :

La Chambre Nationale des Experts Maritimes Plaisance a été créée à la fin des années 70, par des experts ayant une formation technique appropriée à la pratique de l'expertise dans le domaine de la plaisance. En 2005, afin de se rapprocher des nouvelles normes, la chambre a modifié son nom, pour devenir la Chambre Nationale des Experts Maritimes Plaisance.

58 membres sur liste du site web.

<http://www.cnemp.org/>

CNEJMP :

La Compagnie Nationale des Experts de Justice Maritimes et Plaisance comprend une trentaine de membres, dont près de 50% sont aussi membres de l'UPEM. C'est une association d'experts de justice inscrits sur des listes de Cours d'Appel et Cours Administratives d'Appel. Elle a été créée à l'initiative de membres de l'UPEM. Elle est membre du CNCEJ, Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice.

32 membres sur liste du site web.

<http://cnejmp.fr/>

Donc comme vous pouvez le percevoir, à ce jour l'UPEM fondée en 1975, est parmi les plus anciennes, et elle est la plus importante association d'experts maritimes français et d'Europe en termes de nombre de membres.